

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 juillet 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

**BILAN**  
**Arrête au 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
			<b>Retraité*</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 275 307	3 153 863
Moins : Amortissements		(825 685)	(620 822)
	1	<u>2 449 622</u>	<u>2 533 041</u>
Immobilisations corporelles		920 786 297	901 339 055
Moins : Amortissements		(128 196 626)	(85 017 934)
	2	<u>792 589 671</u>	<u>816 321 121</u>
Immobilisations financières		2 998 955	2 350 350
Moins : Provision		(124 967)	-
		<u>2 873 988</u>	<u>2 350 350</u>
<b><i>Total des actifs immobilisés</i></b>		<b>797 913 281</b>	<b>821 204 512</b>
Autres actifs non courants	4	29 419 538	36 702 430
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b>827 332 819</b>	<b>857 906 942</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks		64 819 845	38 268 000
Moins : Provisions		(472 805)	(300 000)
	5	<u>64 347 040</u>	<u>37 968 000</u>
Clients et comptes rattachés		19 416 702	18 855 497
Moins : Provisions		(2 508 748)	(406 659)
	6	<u>16 907 954</u>	<u>18 448 838</u>
Autres actifs courants	7	20 767 455	19 889 150
Liquidités et équivalents de liquidités	8	1 762 546	838 110
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b>103 784 995</b>	<b>77 144 098</b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b>931 117 814</b>	<b>935 051 040</b>

\* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

**BILAN**  
**Arrête au 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
		<b>2014</b>	<b>2013</b> <b>Retraité*</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(8 716 036)	(4 624 136)
Modifications comptables		(4 558 918)	-
Amortissements différés		(17 602 075)	-
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>		<b>260 976 431</b>	<b>287 229 324</b>
Résultat net de l'exercice		(55 682 008)	(26 252 893)
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	9	<b>205 294 423</b>	<b>260 976 431</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts	10	318 939 103	360 747 834
Crédits bail	11	5 679 099	8 726 901
Comptes courants actionnaires	12	85 254 819	79 223 480
Provisions pour risques et charges	13	2 517 446	3 077 500
Passifs d'impôts		-	1 001 261
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b>412 390 467</b>	<b>452 776 976</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	66 327 950	62 384 181
Autres passifs courants	15	52 774 392	20 931 981
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	194 330 582	137 981 471
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b>313 432 924</b>	<b>221 297 633</b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b>725 823 391</b>	<b>674 074 609</b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b>931 117 814</b>	<b>935 051 040</b>

\* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

**ETAT DE RESULTAT**  
**Relatif à l'exercice clos au 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
			<b>Retraité*</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	169 490 525	48 736 938
Production immobilisée	18	5 926 641	10 308 158
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>175 417 166</b>	<b>59 045 096</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(20 629 882)	(17 537 816)
Achats d'approvisionnements consommés	19	118 706 607	31 827 640
Charges de personnel	20	24 476 509	15 243 388
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	53 362 529	37 341 673
Autres charges d'exploitation	22	11 125 845	6 659 327
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>187 041 608</b>	<b>73 534 212</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(11 624 442)</b>	<b>(14 489 116)</b>
Charges financières nettes	23	(43 317 698)	(11 914 202)
Produits des placements	24	38 835	734 441
Autres gains ordinaires	25	41 936	22 659
Autres pertes ordinaires	26	(459 493)	(467 736)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>		<b>(55 320 862)</b>	<b>(26 113 954)</b>
Impôt sur les sociétés		(361 146)	(138 939)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(55 682 008)</b>	<b>(26 252 893)</b>
<b>Effet des modifications comptables</b>		(4 558 918)	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(60 240 926)</b>	<b>(26 252 893)</b>

\* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

**ETATS DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Relatif à l'exercice clos au 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<u>31-déc</u> <b>2014</b>	<u>31-déc</u> <b>2013</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	201 950 537	50 948 107
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(133 647 045)	(42 716 734)
Intérêts payés	(39 904 056)	(22 614 072)
Impôts et taxes payés	(679 004)	(2 127 248)
Autres flux	24 924	229 372
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>27 745 356</b>	<b>(16 280 575)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(31 227 886)	(83 841 587)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(893 601)	(1 887 981)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>(32 121 487)</b>	<b>(85 729 568)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	80 131 518
Encaissements provenant des emprunts bancaires	148 278 197	48 134 287
Remboursements des emprunts bancaires	(147 866 570)	(35 086 779)
Remboursements des crédits leasing	(8 186 848)	(3 196 252)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(7 775 221)</b>	<b>89 982 774</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(12 151 352)</b>	<b>(12 027 369)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>(17 882 953)</b>	<b>(5 855 584)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(30 034 305)</b>	<b>(17 882 953)</b>

## *Notes aux états financiers*

### **I. Présentation de la société**

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
<b>Total apport net</b>	<b><u>110.628.081</u></b>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

## ***I. Présentation de la société (suite)***

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

## ***II. Référentiel d'élaboration des états financiers***

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

### ***III. Bases de mesure et principes comptables appliqués***

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

#### ***III-1 Unité monétaire***

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

#### ***III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)**

#### **III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)**

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(\*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

#### **III-3 Contrats de location financement**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)**

#### **III-3 Contrats de location financement (suite)**

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### **III-4 Les frais préliminaires**

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

#### **III-5 Les stocks**

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)**

#### **III-5 Les stocks (suite)**

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

#### **III-6 Emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

#### **III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

#### **III-8 Provisions pour risques et charges**

##### *Provisions pour litiges*

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

##### *Provisions pour indemnités de départ à la retraite*

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculés selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

### **III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)**

#### **III-9 Liquidité et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

#### **III-10 Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

#### **III-11 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

#### **III-12 Correction d'erreur**

Durant l'exercice 2014, la société a procédé à une correction d'erreur qui a nécessité la correction des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2014 d'un montant net de 4.558.918 DT. En effet, suite à une vérification du compteur gaz effectué par la société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG » en septembre 2014, il a été notifié à la société en date du 3 décembre 2014 qu'un écart très important est constaté entre les quantités de gaz consommées et celles relevées et facturées par la STEG. Cet écart a été valorisé à une perte relative à l'exercice 2013 pour 5.905.654 DT et une charge supplémentaire à constater au cours de l'exercice 2014 pour 11.774.892 DT.

En application de la norme comptable 11 du système comptable des entreprises relative aux modifications comptables, les montants comparatifs au niveau du bilan et de l'état de résultat de l'exercice 2013 ont été ainsi retraités. L'impact du changement de méthode sur l'exercice 2013 est comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Avant changement</b>	<b>Impact du changement</b>	<b>Après changement</b>
<b>Etat de résultat</b>			
Variation des stocks de PF et des encours	(16 191 080)	(1 346 736)	(17 537 816)
Achats d'approvisionnements consommés	25 921 986	5 905 654	31 827 640
<b>Actif</b>			
Stocks	36 921 264	1 346 736	38 268 000
<b>Passif</b>			
Résultat net de l'exercice	(21 693 975)	(4 558 918)	(26 252 893)
Autres passifs courants	15 026 327	5 905 654	20 931 981

#### ***IV. Faits significatifs de l'exercice***

##### ***IV-1 La levée de la subvention sur l'énergie***

En janvier 2014, il y a eu levée de la moitié de la subvention sur l'énergie pour les cimenteries. La levée totale de la subvention a été finalisée en Juin 2014.

##### ***IV-2 La rectification des charges de gaz comptabilisées au cours de 2013 et 2014 suite à des erreurs de facturation par la STEG***

A la suite d'un contrôle effectué par la STEG au cours de 2014, il s'est avéré que les charges de gaz de 2013 et de 2014 étaient minorées de 5.905.654 DT et 11.774.892 DT respectivement. (voir note III-12).

##### ***IV-3 Contrôles fiscaux***

###### **IV-3.1 Contrôle fiscal 2008-2011**

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

#### ***IV. Faits significatifs de l'exercice (suite)***

##### ***IV-3 Contrôles fiscaux (suite)***

###### **IV-3.2 Contrôle fiscal GCN**

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La société compte interjeter appel de cette décision.

###### **IV-3.3 Contrôle fiscal 2011-2012**

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté.

Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux.

###### ***IV-4 Restitution TVA***

La société Carthage Cement a lancé en décembre 2014 une demande de restitution de TVA perçue en trop, qui a été acceptée et accordé par l'administration fiscale en janvier 2015 à concurrence de 9 461 235 DT.

## A/ ACTIFS

### NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 2.449.622 DT, contre 2.533.041 DT au 31 décembre 2013 :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	1 051	1 051
Logiciels	273 332	163 295
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	288 576	277 169
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>3 275 307</b>	<b>3 153 863</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(825 685)	(620 822)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 449 622</b>	<b>2 533 041</b>

### NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2014 un solde net d'amortissements de 792.589.671 DT, contre 816.321.121 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	2 669 553	2 042 661
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	412 294 871	390 551 280
Installations climatiseurs	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	12 662 672
Matériel de transport	965 598	829 360
Matériel de transport acquis en leasing	7 762 127	5 314 532
Matériel industriel	12 775 402	12 667 645
Matériel informatique	953 665	707 289
Mobilier et matériel de bureau	740 985	629 843
Outillage industriel	337 365 061	335 237 299
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 540 980
Immobilisations corporelles en cours	5 957 067	14 160 609
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>920 786 297</b>	<b>901 339 055</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	(128 196 626)	(85 017 934)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>792 589 671</b>	<b>816 321 121</b>

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/13/2014	
	AU 31/12/2013	Additions 2014	Transfert 2014	Cession 2014	AU 31/12/2014	AU 31/12/2013	Dotation 2014	Cession 2014		AU 31/12/2014
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	540 370	135 000	-	675 370	2 024 630
Logiciels	163 295	110 037	-	-	273 332	73 506	67 184	-	140 690	132 642
Licence	1 051	-	-	-	1 051	684	210	-	894	157
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	6 262	2 469	-	8 731	3 617
Immobilisations incorporelles encours	277 169	11 407	-	-	288 576	-	-	-	-	288 576
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3 153 863</b>	<b>121 444</b>	-	-	<b>3 275 307</b>	<b>620 822</b>	<b>204 863</b>	-	<b>825 685</b>	<b>2 449 622</b>
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	2 042 661	626 892	-	-	2 669 553	814 226	165 416	-	979 642	1 689 911
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	17 873 129	2 234 141	-	20 107 270	91 599 790
Constructions	390 551 280	8 602 058	13 141 533	-	412 294 871	33 768 404	17 731 366	-	51 499 770	360 795 101
Installations techniques cimenterie	335 237 299	2 122 311	5 451	-	337 365 061	3 691 731	16 726 088	-	20 417 819	316 947 242
Installation climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	116 952	5 067	-	122 019	5 381
Installation téléphonique	131 614	-	-	-	131 614	84 904	11 514	-	96 418	35 196
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	-	-	-	12 662 672	8 057 803	3 012 966	-	11 070 769	1 591 903
Matériel de transport	829 360	136 238	-	-	965 598	757 720	43 885	-	801 605	163 993
Matériel de transport acquis en leasing	5 314 532	2 447 595	-	-	7 762 127	1 508 112	470 487	-	1 978 599	5 783 528
Matériel industriel	12 667 645	105 502	2 255	-	12 775 402	11 959 911	118 693	-	12 078 604	696 798
Matériel informatique	707 289	247 474	-	(1 098)	953 665	554 519	131 445	(700)	685 264	268 401
Mobilier & Matériel de bureau	629 843	111 142	-	-	740 985	459 881	84 549	-	544 430	196 554
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	10 079	3 145	-	13 224	49 665
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	103 431	-	-	11 644 411	5 360 563	2 440 630	-	7 801 193	3 843 218
Immobilisations corporelles encours	14 160 609	4 945 697	(13 149 239)	-	5 957 067	-	-	-	-	5 957 067
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>901 339 055</b>	<b>19 448 340</b>	-	<b>(1 098)</b>	<b>920 786 297</b>	<b>85 017 934</b>	<b>43 179 392</b>	<b>(700)</b>	<b>128 196 626</b>	<b>792 589 671</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>904 492 918</b>	<b>19 569 784</b>	-	<b>(1 098)</b>	<b>924 061 604</b>	<b>85 638 756</b>	<b>43 384 255</b>	<b>(700)</b>	<b>129 022 311</b>	<b>795 039 293</b>

### **NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Titre "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883
Prêts au personnel	293 320	176 961
Dépôts et cautionnements versés	2 354 752	1 822 506
<b>Total brut</b>	<b>2 998 955</b>	<b>2 350 350</b>
Moins : provision	(124 967)	-
<b>Total net</b>	<b>2 873 988</b>	<b>2 350 350</b>

### **NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2014 un montant net de 29.419.538 DT, contre 36.702.430 DT à la clôture de l'exercice 2013, soit une diminution de 7.282.892 DT. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires...) rattachés à l'activité cimenterie. Ces frais devront être résorbés sur une durée maximale de 3 années, à partir de l'entrée en exploitation de la cimenterie et dans un délai ne dépassant pas 5 ans de leurs engagements. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Frais d'études et de recherches	12 762 922	12 857 981
Honoraires	846 430	846 430
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	951 781
Charges du personnel	5 715 806	5 715 806
Charges financières	3 099 001	3 099 001
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 738 058
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	2 631 323	2 631 323
Amortissement carrière	6 702 423	6 702 423
Amortissements construction front	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrière	2 280 567	2 280 567
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	26 040 181
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôt sur les sociétés 2008	1 296 203	1 296 203
Divers frais	2 056 973	2 254 186
<b>Total brut</b>	<b>64 547 319</b>	<b>64 839 591</b>
Résorption des frais préliminaires	(34 285 276)	(27 519 150)
Résorption des frais préliminaires Ready Mix	(842 505)	(618 011)
<b>Total résorptions</b>	<b>(35 127 781)</b>	<b>(28 137 161)</b>
<b>Total net des autres actifs non courants</b>	<b>29 419 538</b>	<b>36 702 430</b>

### **NOTE N°5 : STOCKS**

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2014 à un solde net de 64.347.040 DT, contre 37.968.000 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 26.379.040 DT. Ils s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Pièces de rechanges	2 387 966	2 003 773
Produits finis agrégats	11 138 869	10 552 150
Produits semi-finis agrégats	14 759 583	9 675 752
Stocks ciments (Note 1)	1 818 246	3 060 000*
Matières premières Ready Mix	160 812	171 514
Stocks matières premières cimenterie	9 159 222	4 003 942
Stocks Clinker (Note 1)	24 682 817	8 481 733*
Emballages	712 330	290 304
Gasoil	-	28 832
<b>Total stock brut</b>	<b>64 819 845</b>	<b>38 268 000</b>
Moins : Provision pour dépréciation	(472 805)	(300 000)
<b>Total stock net</b>	<b>64 347 040</b>	<b>37 968 000</b>

Note 1 : La valorisation du stock de la cimenterie a été constatée en prenant en considération la sous activité qu'a connue la société au cours de l'exercice 2014 vu les événements sociaux du début de l'exercice. Cette sous activité a été calculée par rapport à la production normale.

\* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail).

### **NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Clients agrégats	9 693 963	3 241 051
Clients ciments	2 996 003	8 803 854
Clients Ready mix	1 798 511	2 561 583
Clients, effets à recevoir	574 607	33 274
Clients, effets à l'encaissement	-	616 161
Clients, chèques à l'encaissement	1 852 409	830 874
Clients, effets impayés	-	2 201 344
Clients, chèques impayés	-	170 666
Clients douteux	2 501 209	396 690
<b>Total brut</b>	<b>19 416 702</b>	<b>18 855 497</b>
Moins : Provision pour dépréciation	(2 508 748)	(406 659)
<b>Total net</b>	<b>16 907 954</b>	<b>18 448 838</b>

### **NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014, à 20.767.455 DT, contre 19.889.150 DT à la clôture de l'exercice 2013, enregistrant ainsi une hausse, se détaillant ainsi :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Fournisseurs avances et acomptes	70 323	4 380 212
Etat impôts et taxes	15 589 449	13 018 704
Produits à recevoir	3 043 311	445 321
Charges constatées d'avance	715 760	633 578
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
BINA Trade	571 044	419 543
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère	166 481	171 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Autres	2 400	-
<b>Total brut</b>	<b>21 207 500</b>	<b>20 117 571</b>
Moins : provision pour dépréciation	(440 045)	(228 421)
<b>Total net</b>	<b>20 767 455</b>	<b>19 889 150</b>

### **NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 1.762.546 DT, contre 838.110 DT au 31 décembre 2013,

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Banques (a)	1 735 053	807 122
Caisses	27 493	30 988
<b>Total</b>	<b>1 762 546</b>	<b>838 110</b>

(a) Le solde du compte « banques » se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Qatar National Bank	-	132 699
Société Tunisienne de Banque	-	75 430
Banque Tuniso-Koweïtienne	207 250	2 529
Banque de Tunisie	193 282	51 947
Banque Internationale Arabe de Tunisie	-	13 612
Banque de Tunisie et des Emirats	30	5 246
Arab Tunisian Bank	7 634	4 790
Banque Tuniso-Libyenne	201 588	33 140
AL BARAKA	-	107 973
Zitouna Bank	1 125 269	379 756
<b>Total</b>	<b>1 735 053</b>	<b>807 122</b>

## ***B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS***

### ***NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES***

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 205.294.423 DT au 31 décembre 2014, contre 260.976.431 DT en 2013, soit une baisse de 55.682.008 DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(8 716 036)	(4 624 136)
Modification comptable	(4 558 918)	-
Amortissements différés	(17 602 075)	-
<b><i>Total capitaux propres avant résultat de la période</i></b>	<b><u>260 976 431</u></b>	<b><u>287 229 324</u></b>
Résultat de la période	<u>(55 682 008)</u>	<u>(26 252 893)*</u>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b><u>205 294 423</u></b>	<b><u>260 976 431</u></b>

\* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

Conformément à la législation fiscale en vigueur (paragraphe VI de l'article 12 bis du code de l'IRPP et de l'IS) à l'ouverture de l'exercice 2014, le résultat déficitaire 2013, a été porté en amortissements différés à concurrence de 17.602.075 DT.

L'année 2014, va subir le même sort, vu qu'elle a enregistré une perte comptable de 55.682.008 DT. L'affectation de la perte en question, en amortissements différés et pertes reportables sera réalisée à l'ouverture de l'exercice 2015 respectivement de 50.374.875 DT et 5.307.133 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'action</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
<b>Total</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1</b>	<b>172 134 413</b>	<b>100%</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

### Tableau de variation des capitaux propres

<i>(En millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Impact modification comptable</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>145 423 907</b>	<b>1 809 234</b>	<b>63 900 000</b>	<b>588 801</b>	<b>2 307 483</b>	-		<b>(6 931 619)</b>	<b>207 097 806</b>
Augmentation du capital	26 710 506	-	53 421 012	-	-	-	-	-	80 131 518
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	(6 931 619)	-	-	6 931 619	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(26 252 893)	(26 252 893)
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>(4 624 136)</b>	-		<b>(26 252 893)</b>	<b>260 976 431</b>
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	(4 091 900)	(17 602 075)	-	26 252 893	4 558 918
Impact de la modification comptable sur les comptes 2013	-	-	-	-	-	-	(4 558 918)	-	(4 558 918)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(55 682 008)	<b>(55 682 008)</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>(8 716 036)</b>	<b>(17 602 075)</b>	<b>(4 558 918)</b>	<b>(55 682 008)</b>	<b>205 294 423</b>

**NOTE N°10 : EMPRUNTS**

**TABLEAU DES EMPRUNTS**  
(Montants exprimés en dinar)

	Solde au 31/12/2013			Mouvement de l'exercice					Solde au 31/12/2014			
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à - 1 an	Additions LT	Additions CT	Remboursement LT	Remboursement CT	Reclassements	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à - 1 an	Echéances à - 1 an impayées
<b>Amen Bank</b>	25 154 558	19 046 698	6 107 860	17 303	9 122 920	1 920 033	10 055 857	2 336 811	22 318 891	16 727 191	5 591 700	73 652
<b>BTK</b>	29 200 000	22 587 050	6 612 950	-	-	-	-	3 244 436	29 200 000	19 342 614	9 857 386	6 612 950
<b>ATTIJARI BANK</b>	23 220 234	20 178 977	3 041 257	-	5 408 000	937 651	3 000 706	2 002 830	24 689 877	18 176 147	6 513 730	2 595 083
<b>ATB</b>	14 100 000	12 300 000	1 800 000	-	1 340 000	560 671	335 000	1 240 000	14 544 329	11 060 000	3 484 329	1 574 329
<b>BH</b>	60 600 000	48 024 546	12 575 454	6 407 803	2 000 000	4 907 978	4 232 748	7 642 294	59 867 077	46 790 054	13 077 022	3 434 729
<b>STB</b>	55 600 000	48 312 828	7 287 172	-	5 000 000	2 340 275	-	5 529 499	58 259 725	42 783 329	15 476 396	9 516 780
<b>BT</b>	116 190 459	83 828 196	32 362 263	-	32 000 000	12 774 873	49 250 000	8 524 873	86 165 586	71 053 323	15 112 263	2 337 390
<b>STUSID</b>	11 150 000	9 243 750	1 906 250	-	-	8 732	-	1 302 778	11 141 269	7 940 972	3 200 296	1 897 518
<b>BNA</b>	56 231 000	52 263 966	3 967 034	-	5 000 000	2 380 057	5 631 000	6 488 892	53 219 943	45 775 074	7 444 869	955 980
<b>BIAT</b>	24 305 000	19 728 070	4 576 930	-	2 105 000	695 860	2 105 000	2 471 930	23 609 141	17 256 140	6 353 000	1 776 069
<b>BTL</b>	17 700 000	15 583 334	2 116 666	-	2 800 000	112 291	863 674	1 950 000	19 524 034	13 633 333	5 890 701	2 540 700
<b>BTE</b>	11 508 753	9 650 419	1 858 334	141 247	-	478 240	-	1 390 741	11 171 761	8 400 926	2 770 835	1 400 718
<b>Total</b>	<b>444 960 004</b>	<b>360 747 834</b>	<b>84 212 171</b>	<b>6 566 354</b>	<b>64 775 920</b>	<b>27 116 661</b>	<b>75 473 985</b>	<b>44 125 084</b>	<b>413 711 632</b>	<b>318 939 103</b>	<b>94 772 529</b>	<b>34 715 898</b>

### **NOTE N°11 : Crédits bail**

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 5.679.099 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<b><u>Année</u></b>	<b><u>Loyer HT</u></b>	<b><u>Principal</u></b>	<b><u>Intérêts</u></b>
2015	5 753 129	5 080 889	689 172
2016	3 304 412	2 959 459	349 626
2017	2 130 153	1 986 428	144 243
2018	668 568	633 942	36 374
2019	101 385	99 270	2 115
<b>Total général</b>	<b>11 957 647</b>	<b>10 759 988</b>	<b>1 221 530</b>
2015	5 753 129	5 080 889*	689 172
<b>Total à plus d'un an</b>	<b>6 204 518</b>	<b>5 679 099</b>	<b>532 358</b>

(\*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 16)

### **NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES**

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2014 à 85.254.819 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	12 774 044	10 227 387
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	16 093 411	12 608 729
<b>Total</b>	<b>85 254 819</b>	<b>79 223 480</b>

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste se limitent à la constatation des intérêts courus au titre de l'année 2014.

### **NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES**

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	609 632	265 345
Provisions pour risque/ Exploitation de la carrière (Domaine de l'Etat) <sup>(1)</sup>	-	1 905 602
Autres provisions pour risques et charges	906 553	906 553
Passif d'impôt <sup>(2)</sup>	1 001 261	-
<b>Total</b>	<b>2 517 446</b>	<b>3 077 500</b>

(1) Il s'agit d'une amende au titre de l'exploitation de la carrière au-delà des quotas autorisés par l'Etat. Suite à la reconnaissance de cette dette par la société, et la dette a été reclassée parmi les autres passifs courants. Un échéancier a été établi, le montant payé jusqu'au 31 mars 2015 s'élève à 520.000 DT.

(2) Ce passif d'impôt a été reclassé en 2014 de la rubrique « Passif d'impôt » à la rubrique « Provision pour risques et charges ».

#### **NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 66.327.950 DT, contre 62.384.181 DT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	40 494 082	9 997 684
Fournisseurs, effets à payer	6 910 271	12 212 496
Fournisseurs d'immobilisations	18 782 560	39 950 826
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	31 131	221 692
Retenue de garantie	108 423	-
<b>Total</b>	<b>66 327 950</b>	<b>62 384 181</b>

#### **NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2014, un total de 52.774.392 DT, contre 20.931.981 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Clients, avances et acomptes	7 176 580	99 397
Etat impôts et taxes	6 456 175	2 120 549
Amende Exploitation carrière	1 905 602	-
Redressement fiscal	2 615 391	3 843 086
Rémunérations dues au personnel	1 302 274	847 418
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	34 518	34 518
Grande Immobilière du Nord	14 209	14 209
CNSS	4 442 780	1 916 777
Charges à payer	4 604 870	5 216 854
Dette envers la STEG	17 680 546	5 905 654*
Provision pour congés à payer	963 490	781 602
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281
Dette envers Karama Holding <sup>(1)</sup>	5 428 889	-
Autres passifs courants	2 172	5 021
<b>Total</b>	<b>52 774 392</b>	<b>20 931 981</b>

\* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

<sup>(1)</sup>Au 31-12-2013, la dette envers Karama Holding a été présentée parmi les dettes fournisseurs.

**NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 194.330.582 DT, contre 137.981.471 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	94 772 529	84 212 171
Echéances à moins d'un an sur crédits bail (note 11)	5 080 889	5 416 810
Intérêts courus	21 045 242	24 631 427
Billet de trésorerie	11 000 000	5 000 000
Crédit mobilisable	25 660 000	-
Crédit financement devises	4 975 071	-
Concours bancaires (a)	31 796 851	18 721 063
<b>Total</b>	<b>194 330 582</b>	<b>137 981 471</b>

(a) Les banques qui totalisent au 31 décembre 2014 un solde de 31.796.851 DT se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Attijari Bank	-	1 614 017
Banque Tuniso-Libyenne	1 824 549	-
Banque de Tunisie	17 028 460	6 107 485
Qatar National Bank	871 427	-
Banque Internationale Arabe de Tunisie	163 770	-
Banque Nationale Agricole	2 009 244	5 126 605
Banque de l'Habitat	2 970 084	4 491 456
Société Tunisienne de Banque	2 960 294	88 131
Amen Bank	3 083 559	1 284 240
STUSID Bank	767 298	9 129
AL BARAKA	118 166	-
<b>Total</b>	<b>31 796 851</b>	<b>18 721 063</b>

***B/ RESULTAT DE LA PERIODE***

***NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION***

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Ventes des produits de carrière	15 927 913	18 366 403
Ventes de béton prêt à l'emploi	15 099 582	13 437 973
Ventes clinker	20 083 115	11 633 464
Ventes ciments	113 403 882	293 922
Vente palettes	419 167	-
Pompage et transport Béton	3 540 602	2 685 024
Chargements et transports - Agrégat	985 898	2 299 548
Chargements et transports - Ciment	30 366	20 604
<b>Total</b>	<b>169 490 525</b>	<b>48 736 938</b>

***NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE***

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Travaux piste carrière	826 517	2 993 354
Travaux préparatoires	5 040 171	4 108 659
Aménagements front	-	-
Aires de stockage	-	3 206 145
Production immobilisée RM	59 953	-
<b>Total</b>	<b>5 926 641</b>	<b>10 308 158</b>

**NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 118.706.607 DT, se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Explosifs	1 762 277	1 367 236
Gasoil et lubrifiants	4 353 373	3 913 934
Pièces de rechange	1 305 714	1 526 407
Achats de matières premières Ready mix	3 284 122	6 219 967
Achats de matières consommables cimenterie	22 034 584	4 569 959
Achats de matières consommables	16 251 483	1 778 649
Prestations NLS	23 928 826	6 220 108
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	50 745 818	9 968 716*
Achats non stockés de matières et fournitures	962 373	795 260
Variation de stocks des pièces de rechange	(355 360)	(169 622)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	10 702	(81 832)
Variation de stock matières premières cimenterie	(5 577 305)	(4 281 142)
<b>Total</b>	<b>118 706 607</b>	<b>31 827 640</b>

\* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

**NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 24.476.509 DT se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Salaires et compléments de salaires	20 415 885	14 053 480
Cotisations sociales	3 930 144	2 790 562
Autres charges sociales	130 480	112 250
Transfert de charges	-	(1 712 904)
<b>Total</b>	<b>24 476 509</b>	<b>15 243 388</b>

**NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	204 863	178 914
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	43 179 392	18 594 602
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	6 990 619	15 006 962
Dotation aux provisions des immobilisations financières	124 967	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	555 913	3 077 500
Dotations aux provisions pour créances douteuses	2 133 970	363 795
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	172 805	100 000
Dotations aux provisions débiteurs divers	-	19 900
<b>Total</b>	<b>53 362 529</b>	<b>37 341 673</b>

**NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Loyers et charges locatives	927 017	586 857
Entretiens et réparations	2 475 867	1 637 111
Assurances	1 277 030	755 674
Études, recherches et divers services extérieurs	72 440	56 714
Jetons de présence	70 000	68 000
Autres charges	122 577	-
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>4 944 931</u></b>	<b><u>3 104 356</u></b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	512 221	524 537
Publicités, publications, relations publiques	273 549	69 662
Déplacements, missions et réceptions	443 003	337 450
Dons et subventions	386 084	88 336
Transports	2 197 339	2 117 732
Frais postaux et de télécommunications	313 009	371 774
Services bancaires et assimilés	1 422 730	565 258
Autres charges d'exploitation	-	827
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>5 547 935</u></b>	<b><u>4 075 576</u></b>
Impôts et taxes sur rémunérations	322 127	223 057
T.C.L	55 221	114 953
Droits d'enregistrement et de timbres	236 996	289 053
Autres impôts et taxes	174 452	88 200
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>788 796</u></b>	<b><u>715 263</u></b>
Transfert de charges (autres charges)	(155 817)	(1 235 868)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>11 125 845</b>	<b>6 659 327</b>

**NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 43.317.698 DT et se détaillent ainsi :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Intérêts des comptes courants actionnaires	6 031 339	5 683 145
Intérêts sur emprunts	33 048 984	10 074 857
Agios débiteurs	246 962	140 970
Frais d'escomptes	1 246 295	475 396
Pertes de change	304 902	183 394
Gains de change	(1 195 738)	(776 474)
Pénalités de retards	3 634 954	387 509
<b>Total</b>	<b>43 317 698</b>	<b>16 168 797</b>
Transferts de charges	-	(4 254 595)
<b>Total</b>	<b>43 317 698</b>	<b>11 914 202</b>

**NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS**

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2014 à 38.835 DT et se détaillent ainsi :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	38 835	47 514
Produits sur les placements	-	686 927
<b>Total</b>	<b>38 835</b>	<b>734 441</b>

**NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2014 à 41.936 DT, se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Ventes cahiers de charges	-	15 764
Reprise sur provisions pour créances douteuses	31 880	-
Autres gains ordinaires	10 056	6 895
<b>Total</b>	<b>41 936</b>	<b>22 659</b>

**NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 459.493 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Pénalités sur contrôle fiscal	452 845	276 666
Pénalités de retard	3 423	60
Autres (pertes ordinaires)	3 225	191 010
<b>Total</b>	<b>459 493</b>	<b>467 736</b>

## ***NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES***

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

### **COMPTES COURANTS Actionnaires**

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Par ailleurs, un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants actionnaires sont remboursables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants actionnaires en capital.

Un avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

**NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants actionnaire sont remboursables à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2014, s'élèvent 6.031.339 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 85.254.819 DT détaillés comme suit :

	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Compte courant Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	12 774 044	10 227 387
Intérêts sur compte courant BINA CORP	16 093 411	12 608 729
<b>Total</b>	<b><u>85 254 819</u></b>	<b><u>79 223 480</u></b>

**BINA TRADE**

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

**NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2014, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 11.418.836 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève au 31 décembre 2014 à 19.332.243 DT.

	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
Traites impayées	7 486 703	3 264 705
Factures impayés	1 487 601	4 235 032
Traites encours d'escompte	9 786 895	7 505 984
Autres créances	571 044	419 453
<b>Total</b>	<b>19 332 243</b>	<b>15 425 174</b>

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2014.

- Facturation des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour un montant de 1.108.023DT DT (hors taxes).
- La société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 155.817 DT relatif à la mise à la disposition de BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m<sup>2</sup> et ce du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 octobre 2014.

**Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)**

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à un montant hors taxes de 513.512 DT.
- Au cours de l'exercice 2014, la « Société NEIFAR de Bâtiment » dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 346.339 DT. Le solde client de la « Société NEIFAR de Bâtiment » au 31 décembre 2014 est de 14.374 DT.

**NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

**EL KARAMA HOLDING**

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2014 s'élève à 400.000 DT. Le solde de la dette s'élève à 5.508.889 DT au 31 décembre 2014 dont 5.428.889 DT sont comptabilisés parmi les autres passifs courants et 80.000 DT comptabilisé en déduction de l'impôt à payer comme retenue à la source.

**Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)**

Au cours de l'exercice 2014, la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 2.470.701 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est créditeur de 711.932 DT au 31 décembre 2014.

**Autres partie liées**

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<b><u>Autres actifs courants</u></b>	<b><u>31-déc-14</u></b>	<b><u>31-déc-13</u></b>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	166 481	171 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
<b>Total actifs</b>	<b>795 069</b>	<b>800 069</b>
<b><u>Autres passifs courants</u></b>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 768	12 768
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	34 518	34 518
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
<b>Total passifs</b>	<b>71 342</b>	<b>71 342</b>

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 166.481 DT au 31 décembre 2014.

**NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)**

- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2014. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.768 DT au 31 décembre 2014.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m<sup>2</sup>, faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m<sup>2</sup>, payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 34.518 DT au 31 décembre 2014.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m<sup>2</sup> avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2014.

**Rémunération des dirigeants clés**

Les rémunérations des dirigeants de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Brahim SANAA	Monsieur Riadh BEN KHALIFA
Salaires et rémunérations brutes	105 078	185 995(*)
Avantages en nature (Téléphone +	5 990	4 850
Charges Patronales	28 575	50 717
<b>Total bruts (y compris les charges patronales) (**)</b>	<b>139 643</b>	<b>241 562</b>
<b>Salaires nets</b>	<b>65 961</b>	<b>114 893</b>

(\*) Ce montant inclut le Solde de tout compte

(\*\*) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

***NOTE N° 28 : Evènements post-clôture (négociation en cours avec les banques)***

La société Carthage Cement a rencontré courant les exercices 2013 et 2014 des difficultés de trésorerie. Ces difficultés sont dues principalement aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Du fait du surcoût enregistré par rapport à l'investissement initial, la société était contrainte de boucler le schéma d'investissement par les cash-flows dégagés en 2013 et en 2014 et par des crédits à court terme ainsi que des concours bancaires.
- Les mouvements sociaux ainsi que la conjoncture qu'a connu le pays en 2013 et 2014 ont impacté négativement la performance de la société.

Afin de remédier à cette situation, la société a engagé des discussions avec les banques emprunteuses afin de restructurer ses engagements financiers. Le plan de restructuration proposé inclut un rééchelonnement des dettes à moyen et long terme (y compris les intérêts impayés) avec octroi d'une année supplémentaire de grâce ainsi que l'octroi d'un nouveau crédit à long terme destiné à couvrir le surcoût de l'investissement (ce crédit sera destiné au règlement des crédits à court terme et des concours bancaires obtenus pour boucler le schémas de financement de l'investissement). Un certain nombre d'accords de rééchelonnement ont été déjà signés à la date de publication des états financiers et d'autres accords sont en cours de finalisation.

Compte tenu de ces accords et du business plan actualisé, la société estime qu'elle sera en mesure d'honorer ses engagements avec les établissements financiers.

**NOTE N°29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

<b>Types d'engagements</b>	<b>Montant</b>
<b>1/ Engagement données</b>	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 000 000 €
*Aval	10 000 000 TND
*Autres Garanties	7 008 520 TND
b) Garanties réelles	
*Hypothèques (A)	531 639 168 TND
*Nantissement (A)	498 644 803 TND
c)Effets escomptés et non échus	19 927 688 TND
<b>TOTAL</b>	<b>1 071 744 579 TND</b>
<b>2/ Engagements Reçus</b>	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	16 711 000 TND
*Cautionnements	127 489 TND
*Autres Garanties	14 075 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 551 465 TND</b>

(A) : Il s'agit de garanties données en faveur du pool bancaire en garantie de remboursement des crédits obtenus.

**NOTE N°30 : Solde intermédiaire de gestion**

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2014:

Désignation	Produits	Désignation	Charges	Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Revenus	169 490 525	Achats consommés	118 706 607			
Production immobilisée	5 926 641					
Variation des stocks de produits finis	20 629 882					
<b>Total</b>	<b>196 047 048</b>	<b>Total</b>	<b>118 706 607</b>	<b>Marge sur coût matière</b>	<b>77 340 441</b>	<b>44 755 272</b>
Marge sur coût matières	77 340 441	Autres charges externes	10 337 049			
<b>Total</b>	<b>77 340 441</b>	<b>Total</b>	<b>10 337 049</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>67 003 392</b>	<b>38 811 208</b>
Valeur ajoutée brute	67 003 392	Charges de personnel	24 476 509			
		Impôts et taxes	788 796			
<b>Total</b>	<b>67 003 392</b>	<b>Total</b>	<b>25 265 305</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>41 738 087</b>	<b>22 852 557</b>
Excédent brut d'exploitation	41 738 087	Dotations aux amortissements et aux provisions	53 362 529			
<b>Total</b>	<b>41 738 087</b>	<b>Total</b>	<b>53 362 529</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(11 624 442)</b>	<b>(14 489 116)</b>
Produits financiers	38 835	Résultat d'exploitation	11 624 442			
Produits divers ordinaires	41 936	Charges financières	43 317 698			
		Charges diverses ordinaires	459 493			
		Impôt sur les sociétés	361 146			
<b>Total</b>	<b>80 771</b>	<b>Total</b>	<b>55 762 779</b>	<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>	<b>(55 682 008)</b>	<b>(26 252 893)</b>
		Résultat des activités ordinaires après impôt	55 682 008			
		Modifications comptables	4 558 918			
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>60 240 926</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(60 240 926)</b>	<b>(26 252 893)</b>

## ***Rapport Général***

Messieurs les Actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement Les jardins du Lac  
1053 Tunis

### **Messieurs,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« Carthage Cement » ou « Société »), joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 205.294.423 DT y compris la perte de l'exercice s'élevant à 55.682.008 DT.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

### **Motif de l'opinion avec réserves**

1. Comme il est indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.332.243 DT au 31 décembre 2014 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à un autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 19.912.076 DT au 31 décembre 2014. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note IV-3 aux états financiers, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Une provision de 1.907.813 DT a été comptabilisée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2014. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société « Les Grandes Carrières du Nord » (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à Carthage Cement ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société compte interjeter appel de cette décision et elle n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à la majeure partie de nos lettres de circularisation adressées aux banques, sociétés de leasing, avocats, fournisseurs et les sociétés liées. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

## **Opinion avec réserves**

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuel des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Carthage Cement S.A au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la Société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 17 juin 2015

*Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F*

*F.M.B.Z KPMG TUNISIE*

*Ahmed BELAIFA*

*Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*

## ***Rapport Spécial***

Messieurs les Actionnaires  
de la société CARTHAGE CEMENT SA  
Lotissement les Jardins du Lac  
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Nous avons identifié les opérations et conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé:

- Au cours de l'exercice 2014, la « Société NEIFAR de Bâtiment », dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 346.339 DT. Le solde client de la « Société NEIFAR de Bâtiment » s'élève au 31 décembre 2014 à 14.374 DT.

- Au cours de l'exercice 2014, la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 2.470.701 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est créancier de 711.932 DT au 31 décembre 2014.
- Votre conseil d'administration réuni le 3 octobre 2014, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits à court, moyen et long terme pour un montant global de 13.331.803 DT. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2014 un montant de 11.207.803 DT.

### ***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 :

1- Votre conseil d'administration réuni le 3 octobre 2013, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire et divers bailleurs de fonds (dont EL KARAMA Holding) des crédits relais et des crédits à court terme et a entériné les crédits relais et à court terme déjà contractés pour un montant global de 148.000.000 DT. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2014 un montant de 141.940.000 DT. Ces emprunts incluent un crédit de 5.000 000 DT conclu avec la société EL KARAMA Holding en date du 24 septembre 2013 au taux fixe de 8% l'an. Cet emprunt a été renouvelé le 24 septembre 2014. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2014 s'élève à 400.000 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2014 à 5.428.889 DT.

2- Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2010, a autorisé la Société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000.000 DT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de grâce et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire (« TMM ») majoré de 2,25 points l'an. Le montant total des crédits a été débloqué à la clôture de l'exercice 2014.

3- Votre conseil d'administration réuni le 29 septembre 2010, a autorisé la Société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000.000 DT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de grâce et productif d'intérêts au TMM majoré de 1,75 points l'an. Ce crédit a fait l'objet d'un remboursement anticipé à concurrence de 5.000.000 DT, le reliquat soit 20.000.000 DT a été réaménagé à deux reprises et a fait l'objet de nouveaux titres de crédit remboursables sur une période de 7 ans dont 6 mois de grâce et productifs d'intérêts au TMM majoré de 2,25 points l'an.

4- Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits d'investissement et des crédits à court terme pour un montant total de 60.000.000 DT, destinés à boucler en partie le schéma de financement du programme de réalisation de la cimenterie. Le montant total des crédits a été débloqué à la clôture de l'exercice 2014.

5- Au 31 décembre 2014, les dettes de la Carthage Cement liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 10.759.988 DT dont 5.080.889 DT à moins d'un an et 5.679.099 DT à plus d'un an.

6- Au 31 décembre 2014, les concours bancaires obtenus par la Société totalisent un montant de 31.796.851 DT.

7- Au 31 décembre 2014, le solde des billets de trésorerie et des crédits mobilisables conclus par la Société s'élève respectivement à 11.000.000 DT et 25.660.000 DT.

8- La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent être convertis en actions au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Par ailleurs, le Groupe STA a cédé une partie de la créance sur Carthage Cement à Mr Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts: les intérêts sont capitalisés annuellement.
- La durée de remboursement: les comptes courants actionnaires sont remboursables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants actionnaires en capital.

Un avenant à la convention du compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement: les comptes courants actionnaires sont remboursables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2012.
- La capitalisation des intérêts: les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA Corp et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA Corp, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2014, s'élèvent 6.031.339 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 85.254.819 DT et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>En DT</b>
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	12 774 044
Intérêts sur compte courant BINA CORP	16 093 411
<b>Total</b>	<b><u>85 254 819</u></b>

9- La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

La société Carthage Cement a réalisé en 2014, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 11.418.836 DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2014 à 19.332.243 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

10- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 155.817 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m<sup>2</sup> et ce du 1<sup>er</sup> août 2012 jusqu'au 31 octobre 2014.

11- La société BINA Trade a facturé en 2014 à la société Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 1.108.023 DT (hors taxes).

12- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la Société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge de location constatée à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à un montant hors taxes de 513.512 DT.

13- La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m<sup>2</sup> pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT.

### ***C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants***

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- La rémunération et les avantages en nature accordés à l'ancien Directeur Général Monsieur Riadh BEN KHALIFA, étaient fixés par le conseil d'administration du 4 juin 2012 comme suit :
  - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
  - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
  - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
  - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Suite à sa démission, le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2014 a autorisé l'octroi d'un solde de tout compte à l'ancien Directeur Général qui s'élève à 44.427 DT.

- Le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité d'un nouveau Directeur Général de la Société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
  - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
  - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
  - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
  - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Les rémunérations des dirigeants de la Société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Brahim SANAA	Monsieur Riadh BEN KHALIFA
Salaires et rémunérations brutes	105 078	185 995(*)
Avantages en nature	5 990	4 850
Charges patronales	28 575	50 717
<b>Total bruts (**)</b>	<b>139 643</b>	<b>241 562</b>
<b>Salaires nets</b>	<b>65 961</b>	<b>114 893</b>

(\*) Ce montant inclut le solde de tout compte approuvé par le conseil d'administration du 01 Juillet 2014.

(\*\*) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

- L'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2014 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2013 à 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT par an. Le montant constaté dans les comptes au titre de l'exercice 2014 s'élève à 70.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 Juin 2015

**Les Commissaires aux Comptes**  
**Associés M.T.B.F**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Ahmed BELAIFA**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**